Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_718_171225-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2025
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	22
Votants	28

Date d'envoi de la convocation : jeudi 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 17 décembre 2025 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LE GOASDUFF élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX - Arnaud HENRY – Michel TREBAOL - Alain ROMEY - Hervé PERRAIN - Arnaud VELLY – Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Yannik BIGOUIN - Hélène SALAUN – Maximilien BRETON - Marine JACQ - Lédie LE HIR - Eric LE BRIS – Sylvie ARZUR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Bruno BOZEC	procuration à Catherine LE ROUX
Anne-Marie LE BIHAN	procuration à Christian LE GOASDUFF
Cécile DECLERCQ	procuration à Léonie MOISAN
Isabelle PASQUET	procuration à François MERIEN
Bruno COATEVAL	procuration à Eric LE BRIS
Yann DROUMAGUET	procuration à Lédie LE HIR

ABSENTE :
Nadine ABJEAN

Nomenclature ACTES 7.1.8	**SUSPENSION DU PAIEMENT DES ANNONCES DU BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL ET DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCANTS DE LA COMMUNE**

Afin de renforcer le soutien aux commerces sur l'ensemble du territoire communal, impactés par la baisse de consommation actuelle, la municipalité propose de :

- suspendre le paiement des annonces déposées par les commerçants dans le Bulletin d'Information Municipal (BIM), du 22 décembre 2025 au 31 janvier 2026 ;
- suspendre le paiement des redevances d'occupation du domaine public à caractère commercial pour les commerçants (chevalet, étal, terrasses) du 1er janvier au 31 janvier 2026.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de suspendre, pour l'ensemble des commerçants de la commune, le paiement des annonces dans le BIM du 22 décembre 2025 au 31 janvier 2026 et de suspendre le paiement des redevances d'occupation du domaine public à caractère commercial (chevalet, étal, terrasses) du 1er janvier au 31 janvier 2026.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (28 voix).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_718_171225-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 18 décembre 2025

Pour Le Maire et par suppléance
Catherine LE ROUX
7e adjointe

Le secrétaire de séance,
Christian LE GOASDUFF